

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE D'ALTVILLER

Conseil Municipal du 16 avril 2018.

1. Vote des taxes locales 2018
2. Affectation des résultats 2017 au budget 2018
3. Subventions aux associations
4. Poste d'Adjoint administratif – Renouvellement
5. Travaux logement Ecole et Mairie
6. Demande de subvention au Conseil Régional Grand Est : Création d'une aire de jeux
7. Vote du budget 2018
8. Divers

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 19 heures 15 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Jacques BALLEVRE, Maire de la commune.

Etaient présents :

M. Claude DERU - M. André CLAMME - Mme Joëlle TALAGA - M. Michel GERARD - M. Jean-Pierre MONTALBANO - M. Serge MULLER - Melle Anne-Louise PICQ - M. Gérard SENSER - Mme Denise WEBER - M. Fernand BIEGEL – M. Jean-Pierre MATZ – Mme Sarah DE GOBBI - Pascal PENNERAD

Etait excusée : Melle Angèle WEINACKER

Procuration: Melle Angèle WEINACKER donne procuration à M. André CLAMME

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Joëlle TALAGA est nommée secrétaire de séance. Madame Elodie IGEL étant auxiliaire du secrétaire.

1/Vote des taxes locales 2018

Le Conseil Municipal est appelé à prendre connaissance de l'état « N° 1259 » provenant de la Direction des Services Fiscaux de la Moselle et contenant les informations nécessaires à la fixation du taux de répartition du produit attendu pour assurer l'équilibre du budget de l'exercice 2018.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de reconduire pour 2018 les taux appliqués en 2017, à savoir :

- | | |
|----------------------------|---------|
| ➤ Taxe d'habitation | 19.62 % |
| ➤ Taxe foncière (bâti) | 12.61 % |
| ➤ Taxe foncière (non bâti) | 34.43 % |

2/Affectation des résultats 2017 au budget 2018

Compte tenu des résultats du compte administratif 2017 le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2017 au budget 2018 de la manière suivante :

Section Investissement Dépenses

Cpte 001 Solde d'exécution négatif reporté - 26 412.01 €

Section Investissement Recettes

Cpte 1068 excédent de fonctionnement 26 412.01 €

Section Fonctionnement Recettes

Cpte 002 excédent antérieur reporté 500 249.85 €

3/Subventions aux associations et divers.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	2018
Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Altviller	270
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Lachambre-Altviller	270
Assurance Pompiers quote-part Altviller	258
Amicale du personnel Communauté Agglo St-Avoid Synergie	1 380
Amicale du Personnel du Syndicat des Eaux de Barst	90
ASSE Ecole d'Altviller 26 x 10	260
ASSE Ecole de Lachambre 19 x 10	190
Association des Parents d'Elèves	270
Association Notre Dame du Rosaire	270
Association Prévention routière	50
Chorale Récré A Sons	270
Chorale Paroissiale Altviller – Lachambre	270
Club Vosgien	104,50
Conseil de Fabrique	270
Société d'Entraide des Ouvriers et Mineurs d'Altviller	270
USEP	254

- La subvention attribuée à l'amicale du Personnel de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie correspond à la quote-part concernant les chèques vacances pour le personnel de la commune d'Altviller.
- La demande de subvention de l'association des Contribuables du Pays Naborien du Centre Mosellan a été rejetée à l'unanimité.
- Lors des Olympiades de la Chimie en Lorraine, 215 élèves de l'Académie Nancy-Metz ont participé aux épreuves. 33 élèves ont atteint la finale au niveau Académique, dont un élève de la Commune de Altviller, M. Geoffrey STOSSE qui se classe 8^{ème} sur 33.
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une récompense de 100 € (cent) à cette élève du village.
Une cérémonie pour féliciter les 33 finalistes sera organisée le mercredi 16 mai 2018 à la salle d'Honneur des Universités à Nancy.

4/Poste d'Adjoint administratif – Renouvellement

Pour information :

Le Maire expose la fin de contrat du poste d'adjoint administratif au 30/06/2018.

Le contrat sera renouvelé pour une période de 3 ans en CDD selon les modalités du premier Contrat.

5/Travaux de rénovation des logements Mairie et Ecole.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de rénovation des logements Ecole et Mairie. Trois entreprises ont été sollicitées pour un devis. L'entreprise HORNBERGER de Goetzenbruck n'a pas donné suite à notre demande.

Logement Mairie :

- devis de la Société SPIPEINTURE de Freyming-Merlebach (57800) pour un montant 7 016.00 € HT soit 7 717.60 € TTC
- devis de M. Daniel LUHER (auto-entrepreneur) de Diesen (57890) pour un montant de 3 024.44 € main d'œuvre + matériel.

Logement Ecole :

- devis de la Société SPIPEINTURE de Freyming-Merlebach (57800) pour un montant de 9 800.00 € HT soit 10 780.00 € TTC
- devis de M. Daniel LUHER (auto-entrepreneur) de Diesen (57890) pour un montant de 10 713.14 € main d'œuvre + matériel.

Le total des devis des 2 logements :

M. Daniel LUHER 3 024.44 € + 10 713.14€ = 13 737.58 € TTC

Le total des devis des 2 logements :

Société SPI Peinture : 7 717.60 € + 10 780.00 € = 18 497.60 € TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'accorder l'ensemble des travaux de rénovation des deux logements à M. Daniel LUTHER auto-entrepreneur de DIESEN (57890) pour un montant total de 13 737.58 € TTC.

6/Demande de subvention au Conseil Régional Grand Est : Création d'une aire de jeux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'Assemblée Régionale Grand Est a souhaité mettre en œuvre des interventions spécifiques en faveur des communes en lien avec le Pacte pour la Ruralité. A ce titre, elle a approuvé le 28 avril 2018 des aides aux investissements des communes au titre de la politique d'aménagement du territoire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'une aire de jeux qui entre dans le cadre des projets éligibles sur la rubrique : développement de l'offre de loisirs.

Montant prévisionnel :

- Travaux : 68 366.26 € HT
- Maitrise d'œuvre : 2 300.00 € HT

- Total : 70 666.26 € HT soit 84 799.50 € TTC

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal décide :

- d'inscrire ces travaux au budget 2018
- de financer ces travaux par subventions et auto financement
- de solliciter la subvention auprès du Conseil Régional Grand Est.
- d'autoriser Monsieur Jean-Jacques BALLEVRE, maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la réalisation de cette opération
- dans la limite des crédits ci-dessus énoncés.

7/Vote du budget 2018

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif principal pour l'exercice 2018, chaque membre étant en possession d'un exemplaire de ce document.

<u>SECTIONS</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
INVESTISSEMENT	272 405,00 €	272 405,00 €
FONCTIONNEMENT	535 500,00 €	815 600,00 €
TOTAUX	807 905,00 €	1 088 005,00 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2018.

8/Divers

Pour information :

- travaux fibre optique
- travaux aire de jeux et parking
- travaux RD22 Rabotage et enrobés à partir de la rue de l'église
- Matec : éclairage public étude lancée (réunion le 9 avril 2018 avec la commission travaux)
- Travaux Club house
- Signature dossier Amiter le mercredi 25 avril 2018 à 16h/16h30 avec les deux conseillers départementaux.
- Réunion des jobs d'été le samedi 21 avril 2018

ALTVILLER, le 18 avril 2018

Le Maire,

Jean-Jacques BALLEVRE



Numéro	Objet de la délibération	Page
1	<u>Vote des taxes locales 2018</u>	
2	<u>Affectation des résultats 2017 au budget 2018</u>	
3	<u>Subventions aux associations</u>	
4	<u>Travaux logement Ecole et Mairie</u>	
5	<u>Demande de subvention au Conseil Régional Grand Est : Création d'une aire de jeux</u>	
6	<u>Vote du budget 2018</u>	